



# PRÉFET DE LA GIRONDE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction interdépartementale des routes Atlantique

### Arrêté n° 2024- 14

Fixant la composition du jury du concours externe et concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État  
Branche « routes bases aériennes »  
session 2024

#### **Le directeur interdépartemental des routes Atlantique**

**VU** le code général de la fonction publique,

**VU** le décret n°2023-1410 du 30 décembre 2023, portant dispositions statutaires applicables au corps des personnels d'exploitation des travaux publics de l'État,

**VU** le décret 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié par décret n°2005-436 du 9 mai 2005, relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État,

**Vu** le décret modifié n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État,

**VU** l'arrêté ministériel du 30 mai 2017 fixant les modalités d'organisation générale la nature et le programme des épreuves du concours externe et interne pour le recrutement dans le grade de chef d'équipe d'exploitation des travaux publics de l'État,

**VU** l'arrêté préfectoral en date du 30 janvier 2023 portant délégation de signature de Monsieur François DUQUESNE, directeur interdépartemental des routes Atlantique,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2024-12 en date du 12 février 2024, relatif à l'ouverture du concours externe et du concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État Branche « routes bases aériennes ».

### **ARRETE**

#### **ARTICLE 1er :**

La composition du jury du concours externe et du concours interne pour le recrutement d'agents d'exploitation principaux des travaux publics de l'État, Branche « routes et bases aériennes » ouvert au titre de l'année 2024 est fixé comme suit :

#### **Président de jury :**

M. Sylvain DIEMER, secrétaire général de la DIR Atlantique, conseiller d'administration de l'écologie, du développement et de l'aménagement durable

**Vice présidente :**

Mme Valérie TEDDE, Attachée de l'administration de l'État,

**Membres :**

- Madame Marie-Noëlle CAZENAVE, technicienne supérieure en chef du développement durable
- Madame Christelle DULOUT, technicienne supérieure principale du développement durable
- Monsieur Jérôme LABELLE, technicien supérieur du développement durable

**ARTICLE 2**

Sont adjoints au membres du jury les correcteurs et examinateurs suivants :

- Monsieur Raphaël BRIE, technicien supérieur en chef du développement durable
- Monsieur Stéphane Freslon, technicien supérieur en chef du développement durable
- Monsieur Didier GABARD, technicien supérieur en chef du développement durable
- Monsieur Frédéric EDELY, technicien supérieur du développement durable
- Monsieur Mickaël RASSAT, technicien supérieur du développement durable

**ARTICLE 3 :**

En cas d'empêchement du président, la présidence des travaux du jury sera assurée par Mme Valérie TEDDE, vice-présidente.

**ARTICLE 4:**

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux le 20/02/2024

Pour le Préfet et par délégation

Le directeur interdépartemental des routes  
Atlantique

  
François DUQUESNE